CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 10 AOÛT 2015

Séance ordinaire des membres du conseil et tenue au Centre récréatif et communautaire à 19 heures sous la présidence de madame Joanne Poulin, mairesse.

PRÉSENCES :

Claude Gauthier, Alain Labelle, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Joanne Poulin mairesse.

Étaient aussi présents le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier, la trésorière / directrice générale adjointe et greffière adjointe Mme Louise Carpentier ainsi que 13 personnes dans l'assistance.

Le conseiller Bernard Caron a motivé son absence.

La séance est ouverte, il est présentement 19 heures.

2015-08-271 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant le varia ouvert :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2015

1-3 Autres matières :

a) Acceptation de l'offre d'achat pour le 15 chemin Rice
b) Projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques causés par l'eau
c) Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal de la Fédération québécoise des municipalités
d) Acceptation de la démission de Mme Denise Ethier

2 <u>ADMINISTRATION :</u>

2-1 Adoption des comptes et des chèques au 31 juillet 2015

2-2 Engagement des dépenses – août 2015

2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – juillet 2015

2-3-B Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 juillet 2015

2-3-C Dépôt par la trésorière de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale.

2-4 Acceptation de l'offre pour le règlement d'emprunt no. 130-2015

2-5 Emprunt par billet d'un montant de 231 600 $

2-6 Acceptation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Gracefield

2-7 Renouvellement de contrat – Photocopieur

3- <u>AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES SI NÉCESSAIRE</u>

4- <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT :</u>

4-1 Offre de services – RECRÉENVIRO

4-2 Achat des matériaux

5- <u>TRANSPORT:</u>

5-1 Excavation rue du Pont

5-2 Asphaltage rue du Pont

5-3 Limite de vitesse Route 105 Sud

5-4 Entente – Municipalité de Blue Sea

5-5 Confirmation de la subvention

6- <u>HYGIÈNE DU MILIEU :</u>

6-1 Inspection des conduites

6-2 Achats des bacs

6-3 Vidanges de boues de fosses septiques

6-4 Compagnonnage des opérateurs

7- <u>LOISIR ET CULTURE :</u>

8- <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE :</u>

9- <u>RAPPORT DES COMITÉS :</u>

10- <u>PÉRIODE DE QUESTIONS :</u>

11- <u>CORRESPONDANCES</u>

12- <u>VARIA:</u>
a) Appui à la municipalité de Messines

13- <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-272 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe /greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-273 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2015

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe /greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-274 ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT

ATTENDU QUE M. Francis Larcher a déposé une offre d'achat pour la propriété appartenant à la ville, située au 15 chemin Rice;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'accepter l'offre d'achat de M. Francis Larcher au montant de 2 000 $ pour la propriété sise au 15 chemin Rice.

Il est aussi résolu que tous les frais reliés au transfert de ladite propriété sont à la charge de l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce transfert de propriété.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-275 PROJET D'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE POUR LES MUNICIPALITÉS EN REGARD DES RISQUES CAUSÉS PAR L'EAU

ATTENDU QUE les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

ATTENDU QUE la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

ATTENDU QUE les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celles de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

ATTENDU QUE les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

ATTENDU QUE le comité national des délégués en assurances de dommage de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaite demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causées par l'eau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que ce conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et des dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-276 DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le Premier Ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le Gouvernement;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers envers les municipalités;

ATTENDU QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

ATTENDU QUE 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

ATTENDU QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

ATTENDU QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

ATTENDU QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

ATTENDU QU' il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la mairesse Joanne Poulin, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu unanimement,

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte.

De demander à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- ✓ Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC
- ✓ Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec
- ✓ Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées
- ✓ Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

D'envoyer une copie conforme à Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Madame Stéphanie Vallée députée de Gatineau et ministre de la Justice, de la Condition féminine et Responsable de l'Outaouais.

De transmettre une copie de la résolution à toutes les municipalités ainsi qu'à la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau pour leur appui.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-277 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME DENISE ETHIER

ATTENDU QUE Mme Denise Ethier a déposé sa lettre de démission le 21 juillet dernier et prendra effet le 4 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accepter la démission de Mme Denise Ethier qui est à l'emploi de la ville de Gracefield depuis le 10 décembre 1992.

Que le Conseil lui souhaite une très belle retraite et qu'une lettre de remerciement pour les services rendus lui sera expédiée.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-278 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUXJUILLET 2015

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 596 093.72 $.

- Rapport des salaires nets : 91 583.49 $
- Liste sélective des chèques : chèques no. 17745 à 17917 pour un montant de 411 064.94 $

- Liste des prélèvements : no. 5363 à 5414 au montant de 93 445.29 $

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-279 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / AOÛT 2015

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	218,89 $
Transport	454,15 $
Aqueduc	8 622,90 $
Urbanisme	26,42 $

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2015-08-279.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement # 85-2010 pour le mois de juillet 2015.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 juillet 2015.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale pour 2014.

2015-08-280 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 130-2015

ATTENDU QUE le ministère des Finances a procédé à un appel d'offre public concernant un emprunt par billet au montant de 231 600 $;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues;

Financière Banque Nationale Inc.	2,55943 %
Caisse Populaire Desjardins Gracefield	2,86000 %

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que la Ville de Gracefield accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 17 août 2015 au montant de 231 600 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 130-2015. Ce billet est émis au prix de 98,25100 $ CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série de 5 ans comme suit:

20 500 $	1,75000 %	17 août 2016
21 100 $	1,85000 %	17 août 2017
21 600 $	1,95000 %	17 août 2018
22 200 $	2,05000 %	17 août 2019
146 200 $	2,15000 %	17 août 2020

Il est de plus résolu que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-281 EMPRUNT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 231 600 $

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 130-2015, la Ville de Gracefield souhaite emprunter par billet un montant total de 231 600 $;

Règlement d'emprunt	Pour un montant $
130-2015	231 600 $

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 231 600 $ prévu au règlement d'emprunt numéro 130-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 août 2015 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016.	**20 500 $**
2017.	**21 100 $**

2018.	**21 600 $**
2019.	**22 200 $**
2020.	**22 800 (à payer en 2020)**
2020.	**123 400 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Gracefield émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 août 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 130-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-282 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GRACEFIELD

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Gracefield;

ATTENDU QUE le budget approuvé pour l'exercice financier 2015 pour la contribution municipale est de 3 622 $;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que le conseil municipal de la Ville de Gracefield accepte le budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation.

Il est aussi résolu, qu'en vertu des ententes en vigueur, la Ville doit combler un manque à gagner par une contribution de 3 782 $ au lieu de 3 622 $ représentant 10% du déficit anticipé, suite au budget de l'OMH.

Il est aussi résolu que la ville de Gracefield s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-283 RENOUVELLEMENT DES PHOTOCOPIEURS

ATTENDU QUE de nombreux problèmes sont intervenus fréquemment avec nos photocopieurs;

ATTENDU QUE la Ville était liée encore par contrat pendant 16 mois;

ATTENDU QUE la compagnie Pitney Bowes s'est affiliée avec la compagnie Konica Minolta que cette nouvelle compagnie a analysé nos besoins et qu'elle est disposée à résilier le contrat actuel afin de faire profiter des économies à la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser le directeur général à signer le nouveau contrat tout en économisant 105,00 $ par mois pour les deux photocopieurs.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-284 BARRAGE DE CASTORS – CHEMIN MCBEAN

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson,
appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accepter l'offre de services de la firme RECRÉENVIRO pour la capture de castors, tel que décrit dans le document, au montant de 300,00 $ plus les taxes.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-285 PANNEAUX DÉCORATIFS ET PUBLICITAIRES

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a confié un mandat d'embellissement à la firme Concept Mélanie Auger;

ATTENDU QUE Madame Auger a soumis des propositions d'embellissement le 20 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser l'achat de matériaux de construction chez BMR Coop de Gracefield ainsi que M. M. Design pour un montant de 3 700,00 $ plus les taxes applicables, ainsi qu'un montant d'environ 600,00 $ pour la fabrication de bacs à fleurs et de panneaux publicitaires.

Cette dépense estimée à 4900, 00$ est imputable au poste budgétaire 02-62900-998 auquel reste un solde actuel de 6 670, 00 $.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-286 EXCAVATION ET ÉPANDAGE DU GRAVIER

ATTENDU QUE suite au contrat accordé par le MTQ pour refaire une partie de la rue du Pont suite à la nouvelle construction du pont Alexandre Martin;

ATTENDU QU' une longueur d'environ 250 mètres ne fait pas partie de ce contrat;

ATTENDU QUE la ville de Gracefield désire compléter les travaux jusqu'à la rue Principale;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires sur invitation furent demandés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'accorder un contrat «clé en main» au plus bas soumissionnaire, soit par la firme Excavatech JL pour la somme de 21 155.40 $ taxes incluses.

Il est aussi résolu que cette dépense est imputable au programme TECQ, dans la partie discrétionnaire du 20%.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-287 ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE DU PONT

ATTENDU QUE suite au contrat accordé par le MTQ pour refaire une partie de la rue du Pont suite à la nouvelle construction du pont Alexandre Martin;

ATTENDU QU' une longueur d'environ 250 mètres ne fait pas partie de ce contrat;

ATTENDU QUE la ville de Gracefield désire compléter les travaux jusqu'à la rue Principale;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires sur invitation furent demandés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'accorder un contrat «clé en main» au plus bas soumissionnaire, soit par la firme Michel Lacroix Construction pour la somme de 59 695,02 $ taxes incluses.

Il est aussi résolu que cette dépense est imputable au programme TECQ, dans la partie discrétionnaire du 20%, représentant un montant de 29 695,02 $ et le solde du 30 000 $ sera imputé à la subvention du même montant, confirmée dans une lettre du Ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, datée du 28 juillet 2015.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-288 DÉPLACEMENT DE LA ZONE DE 50 KM/H ROUTE 105 ENTRÉE SUD

ATTENDU QUE présentement les camions lourds doivent réduire leur vitesse en descendant la «côte» et qu'avec le changement demandé ils devraient réduire leur vitesse en la montant, ce qui serait beaucoup mieux et moins dangereux;

ATTENDU QUE les camions lourds réduisent leur vitesse en descendant ça leur exige d'utiliser leurs freins moteurs;

ATTENDU QUE le bruit que les freins moteurs engendre nul besoin de vous expliquer grandement que la tranquillité est chose difficile et que le voisinage souffre de ne pouvoir jouir des lieux paisibles et tout cela occasionné par la limite de vitesse;

ATTENDU QUE le voisinage comporte une résidence pour personnes âgées et un immeuble à logement, dont plusieurs unités à louer à des travailleurs hebdomadaires de passage, qui se plaignent du bruit causé. Ces travailleurs choisissent plutôt de se diriger vers les villages avoisinants pour s'héberger, nuit à l'économie de la ville, puisqu'économiquement c'est avantageux pour les commerçants (essence, restaurant, épicerie, bars, garage, pharmacie…) de la ville que ceux-ci profitent des services offerts ici;

ATTENDU QUE le garage municipal est situé sur la rue Kelmon tout juste à la limite de vitesse, et que la machinerie lourde (niveleuse, rétrocaveuse…) et les

camions lourds sortent fréquemment de jour et même de nuit, nous constatons que cela n'est pas sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu unanimement,

Que la ville de Gracefield transmette une demande au Ministère des Transports du Québec afin de déplacer à environ 350 mètres vers le sud, le début de la limite de vitesse à 50 km/h.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-289 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a retenu la soumission de Carrière Tremblay et Fils afin de s'approvisionner de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE le site de la Carrière Tremblay est situé dans la municipalité de Blue Sea;

ATTENDU QUE selon l'article 78.2 de la LCM, «il est pourvu aux besoins du fonds par un droit payable par chaque exploitant d'un site visé à l'article 78.1»;

ATTENDU QUE l'article 78.13 de la LCM permet de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué;

ATTENDU QUE si la municipalité ayant constitué le fonds refuse de conclure l'entente, la municipalité demanderesse peut soumettre le différend à la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que la ville de Gracefield demande à la municipalité de Blue Sea de conclure une entente relativement au partage des droits imposés en vertu de l'article 78.2 de la Loi, sur les substances assujetties qui transitent ou qui sont susceptibles de transiter sur les chemins municipaux de la Ville, à partir d'un site situé sur le territoire de Blue Sea, dont celui de la Carrière Tremblay, étant entendu que le versement de ces droits à la Ville devra être rétroactif à la date d'adoption de la présente résolution.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal

Dépôt de la confirmation de la : « Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal » pour l'amélioration de la rue du Pont (subvention de la députée).

2015-08-290 INSPECTION DE CONDUITES

ATTENDU QUE ville de Gracefield a mandaté le service d'ingénierie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer le plan d'intervention nécessaire à la programmation du programme TECQ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce plan, il est obligatoire d'inspecter un minimum

de 10% des conduites d'égout sanitaire âgées de 50 ans et plus;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser le service d'ingénierie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à demander des soumissions au nom de la ville de Gracefield pour procéder à l'inspection de 258 mètres de conduites, soit sur les rues Faure, Saint-Joseph et Perras.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-291 ACHATS DES BACS

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont été invités à fournir des prix pour l'achat des bacs roulants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser l'achat de 50 bacs bleus de 360 litres au coût de 75,00 $ chacun plus les taxes applicables et de 50 bacs verts de 240 litres au coût de 76,00 $ chacun plus les taxes applicables du plus bas fournisseur soit DM Portes Fenêtres & Foyers.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-292 VIDANGES DES BOUES SEPTIQUES CHEMIN TERJANIAN

ATTENDU QUE suite à l'inspection du pont sur le chemin Terjanian par les ingénieurs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE ceux-ci mentionnent dans leur rapport que le pont n'est pas sécuritaire pour le poids de notre camion destiné à la vidange des boues septiques;

ATTENDU QUE la ville de Gracefield désire donner le service aux citoyens en considérant une autre solution;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la ville de Gracefield retienne les services des entreprises LM de Bouchette afin d'effectuer les vidanges des concernés et que les boues soient transvidées dans notre camion ce côté-ci du pont.

Une somme estimée à 2 400,00 $ plus les taxes applicables sera imputée au compte de 02-49000-515.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2015-08-293 COMPAGNONNAGE DES OPÉRATEURS

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a reçu une lettre du MDDELCC datée du 17 juillet 2015 informant la ville que nos opérateurs formés pour l'opération de l'usine de filtration en eau potable doivent recevoir

1 850 heures pour la supervision d'un compagnon compétent reconnu par Emploi-Québec;

ATTENDU QUE la ville de Gracefield désire rendre ses opérateurs actuels conformes aux réglementations;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Michel Gainsford et résolu,

De retenir l'offre de services de M. Benoit Benoit, technologue en assainissement des eaux afin d'aider nos 3 opérateurs à être certifiés.

Une somme de 600,00 $ est estimée à cette certification est imputable au compte de 02-41200-454.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des comités :

Claude Blais : le comité des finances a vérifié les comptes et les factures, le tout est conforme.

Michael Gainsford : beaucoup de travail a été fait sur les chemins. Sur certaines sections du chemin Marks, de l'asphalte a été enlevé et remplacé par de la « Dust ». Des fossés ont été faits ou améliorés entre autres sur les chemins du Lac-Heney, Mulligan Ferry et du Lac-Désormeaux. Un ponceau a aussi été installé sur le chemin du Lac-Heney. La préparation de certains chemins sera réalisée en vue de recevoir un recouvrement d'asphalte.

Note au procès-verbal :

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la liste de correspondance du 29 juin au 30 juillet 2015.

Note au procès-verbal :

Le point « 12-a) Appui à la municipalité de Messines » sera traité à l'ajournement du 31 août 2015.

2015-08-294 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Joanne Poulin
et résolu,

D'ajourner la séance au 31 août prochain à 19 heures, il est présentement 19 h 50.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

La mairesse	Le directeur général / greffier
_____	_____
Joanne Poulin	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Joanne Poulin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

_____
Joanne Poulin
Mairesse